



Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de L'Elysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 22 mai 2023

Objet : Un secteur leader européen abimé par des annonces et mesures injustifiées

Monsieur le Président de la République,

Pourquoi détruire un secteur leader européen pour des questions d'image sans tenir compte de la réalité écologique ?

Vos annonces récentes relatives à la réindustrialisation de la France nous ont fortement intéressés et vont dans le bon sens. La France a besoin de secteurs économiques et industriels porteurs et qui créent des emplois.

Nous voulons aujourd'hui vous alerter dans l'urgence sur la disparition potentielle et le déclin immédiat d'un secteur économique leader européen et deuxième au niveau mondial : celui de la piscine et du spa.

Notre secteur déjà en croissance à deux chiffres les années précédentes, s'est très favorablement développé lors des deux dernières années car les Français ont pris conscience du bonheur que représente la présence d'une piscine familiale pour la détente, les loisirs à domicile et le rapprochement familial et amical.

Nous avons fait bénéficier la société de cette croissance en créant notre fonds de dotation piscine éducation et santé et avons signé un partenariat avec Roxana Maracineanu pour développer l'aisance aquatique des jeunes enfants en piscines familiales. Ce partenariat se poursuit après son départ du gouvernement.

Depuis les annonces du Ministre de la transition écologique sur l'interdiction des piscines hors sol dans les Pyrénées Orientales, les clients sont inquiets, s'ils ne peuvent pas remplir leur bassin, ils ne passent pas commande et les professionnels ne peuvent plus honorer leurs contrats déjà signés.

Or, la réalité en matière d'usages de l'eau est la suivante : **99,85 % des usages de l'eau ne concernent pas les piscines car l'ensemble du parc de piscines en France utilise 0,15 % d'eau.**

Une piscine est un système de recyclage de l'eau perpétuel. En dehors du remplissage initial d'une piscine qui utilise en moyenne 39 m³, l'eau d'un bassin est conservée pendant plus de 10 ans.

FPP

32 rue de Mogador 75009 PARIS

Tél. : 01 53 04 31 61

Syndicat professionnel : 17284

N° TVA intracommunautaire : FR49 329 596 571

SIRET 329 596 571 00052



Les arrêtés prévoient l'autorisation de laver les voitures dès lors que l'eau est recyclée. Or, la piscine recycle en permanence, c'est son principe et son ADN : la définition normative d'une piscine est d'avoir une eau **recyclée, filtrée, désinfectée et désinfectante**.

La construction des nouveaux bassins sur une année ne représente que **0,02 % des usages de l'eau** en France mais la stigmatisation permanente des piscines par les médias et les pouvoirs publics sème le doute dans l'esprit des consommateurs.

Une piscine qui n'est pas employée de manière optimale par son propriétaire utilise 15 m³ par an. En informant davantage le propriétaire, cette utilisation peut être diminuée à 8 m³ avec des mesures simples telles que garder le niveau d'eau à la fin de la saison ou poser une couverture sur le bassin, qui permet de limiter l'évaporation de 40 à 90 %.

En limitant les lavages de filtres à un par mois et en récupérant l'eau des contre lavages, il est possible de limiter encore ces usages.

Aujourd'hui, **certaines piscines n'utilisent que 0 à 2 m³ par an**.

Notre secteur représente 60 000 emplois, les entreprises de construction de piscines sont des PME et des TPE qui recrutent et forment des apprentis chaque année. Cette année, ils vont devoir mettre des techniciens au chômage et faire porter à la collectivité et aux Français les conséquences des décisions injustifiées des pouvoirs publics.

Si nous comprenons que ponctuellement en cas de crise, le remplissage initial puisse être différé d'un mois, il n'est pas possible de fragiliser un secteur et les ouvrages en construction par des interdictions qui ne résoudront en rien le problème de la sécheresse.

Quant à l'interdiction de vente des piscines hors sol, elle est non seulement illégale mais elle sera totalement improductive car les clients se fourniront sur internet, dans les départements limitrophes ou à l'étranger.

Et surtout **l'image de la piscine donnée par les pouvoirs publics n'est pas acceptable**.

Nous n'avons pas attendu cette année pour travailler les questions écologiques et depuis 2006, notre commission développement durable se préoccupe de cela. Nous savons **que l'impact carbone d'exploitation d'une piscine familiale est de 200 kg de CO₂ par an** pour une piscine chauffée, l'équivalent d'un aller-retour Paris-Marseille en voiture.

Nous avons été à l'initiative de la publication **d'une norme européenne sur l'impact environnemental** des piscines familiales qui pourront bientôt être classifiées avec des lettres comme les habitations.

Nous venons de publier une nouvelle **charte des économies d'eau** signée par les 1500 entreprises adhérentes à notre fédération.

Nous venons de publier **une affiche et un flyer avec le logo chaque goutte compte** afin d'éduquer les propriétaires de piscines aux économies d'eau. Vous reconnaissez généralement les efforts des secteurs et des personnes, sachez que notre secteur a été le premier à publier son guide de la transition écologique en partenariat avec la direction générale des entreprises.



Aujourd'hui, nous demandons des aides pour les 500 PME en difficulté dans le sud de la France mais nous demandons surtout que l'image de la piscine ne soit pas abîmée par des propos maladroits et inexacts. Notre futur en dépend ainsi que celui de nos salariés et apprentis !

Que doit faire de plus notre secteur économique pour continuer à exister et à se développer ?

Nous nous sentons démunis devant des mesures injustes ne tenant pas compte de la réalité économique et écologique. Le paradoxe ne serait-il pas de faire disparaître des emplois et des entreprises pour économiser 0,02% des usages de l'eau (pour la construction des nouveaux bassins).

Ce que nous souhaitons :

- Une annonce gouvernementale qui rétablit la réalité de ce que représente la piscine dans l'esprit des Français
- Que les autorités fassent confiance aux Français qui ont su se mobiliser pour économiser l'énergie, ils sauront utiliser correctement leur piscine pour conserver l'eau pendant des années et ne pas impacter les usages.
- Pouvoir obtenir des dérogations individuelles de remplissage des piscines dont les autorisations de construction ont été délivrées cette année.
- Dissocier les niveaux d'alerte et alerte renforcée dans les arrêtés sécheresse et autoriser le remplissage initial de tous les ouvrages en seuil d'alerte.
- L'autorisation de remplir et de construire pour toute piscine dont la surface est inférieure à 32 m² équipée d'une couverture ou d'un abri de piscine.
- La possibilité pour les campings, hôtels, lieux de loisirs de remplir la piscine en début de saison et de compléter le niveau d'eau à condition d'utiliser une couverture ou un abri à minima la nuit afin de limiter l'évaporation.

Très concrètement que nous proposez-vous maintenant à court terme afin de sauver la saison ?

Nous sensibilisons nos entreprises afin qu'elles organisent leurs chantiers en hiver pour l'an prochain quand ce sera possible en fonction des aléas climatiques mais pour cette année, les arrêtés les empêchent de travailler dès le mois de mai alors même que la saison des livraisons ne fait que commencer.

Un artisan d'une entreprise de 11 salariés qui ne peut pas prendre les acomptes ou se faire payer à la livraison est en danger de disparition !

Vous remerciant par avance pour toute l'attention que vous pourrez porter à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Le Président de la FPP

Stéphane FIGUEROA